



ORGANISME
de
FORMATION

 **Client**

Catalogue

2022



Nous sommes un Réseau international indépendant d'entreprises expertes en sécurité incendie et fournissons nos produits et services pour des projets de toute complexité.

Notre mission est de prendre en charge la protection de nos clients contre les risques multiples d'incendie et les accompagner dans la durée pour pérenniser leur activité et sécuriser les occupants de leurs sites.

La formation de nos clients s'inscrit dans cette mission, et nous mettons tout en œuvre pour assurer la bonne exploitation de votre installation, l'autonomie et la réactivité de vos équipes au quotidien et en toutes circonstances.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre écoute pour vous aider à définir votre projet de formation.

L'équipe de l'Organisme de Formation
du Réseau DEF

Sommaire

Nos formations :

Exploitation

Technique

Réglementation

Sécurité

Préambule

L'Organisme de Formation du Réseau DEF a été créé en 2008 pour répondre au besoin de formation que présente l'exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) toutes marques.

Notre équipe de formateurs experts couvre la France entière et l'international pour vous apporter les connaissances et les compétences nécessaires à la bonne exploitation de votre installation.

Notre volonté est de vous faire gagner en autonomie et en sécurité, mais également vous assurer de répondre aux exigences réglementaires (voir encadrés « Quelles sont les exigences réglementaires et normatives ? », pages 6-7).

Pour cela, nous vous proposons une offre complète de formations sur quatre thèmes majeurs, qui peuvent être intégrées dans votre plan de formation dans le cadre du développement de compétences de votre personnel :



Grâce aux différents modules **Exploitation**, vous serez en mesure d'exploiter l'ensemble de votre installation à travers la manipulation experte de votre Système de Détection Incendie (SDI), de votre Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI) ou de votre Unité d'Aide à l'Exploitation (UAE).



Les modules **Technique**, plus avancés et proposés sous certaines conditions, vous permettront de maîtriser l'architecture et l'installation de nos produits selon nos exigences constructeurs et nos logiciels de programmation.



Les modules **Réglementation** vous permettront de concevoir l'installation d'un système de sécurité incendie conformément aux normes et à la réglementation en vigueur, de la mettre en œuvre et de connaître les principes de mise en sécurité dans votre établissement.



Enfin les modules spécifiques **Sécurité et Santé au travail** vous permettront de rendre vos équipes plus autonomes et réactives lors d'interventions liées principalement aux risques incendies ou électriques tout en maintenant la sauvegarde de vos biens et de votre personnel.

En choisissant l'Organisme de Formation DEF, vous disposez de tout le savoir-faire et l'expertise de DEF, et de formateurs en contact permanent avec votre installateur et/ou mainteneur.

À l'issue de chaque session, les participants sont inscrits au registre de sécurité et reçoivent une attestation nominative, sous réserve d'avoir obtenu 70 % de bonne réponse au questionnaire de validation des acquis.. Ces formations font l'objet de conventions et peuvent être intégrées à votre budget de formation.



N'oubliez pas qu'une formation est efficace si elle met en valeur les compétences de votre personnel et si elle lui permet de mettre en œuvre ces nouveaux acquis. Nous vous conseillons de prévoir des recyclages tous les ans. De cette façon, vous maintiendrez le niveau de qualification de votre personnel et vous pallierez également aux changements de votre personnel, au manque de pratique, etc.

Lexique

SSI : Système de Sécurité Incendie

SDI : Système de Détection Incendie

SMSI : Système de Mise en Sécurité Incendie

ECS : Equipement de Contrôle et de Signalisation

CMSI : Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie

DECT : Dispositif Electrique de Commande et de Temporisation

IEAG : Installation d'Extinction Automatique à Gaz

UAE : Unité d'Aide à l'Exploitation

ERP : Etablissement Recevant du Public

IGH : Immeuble de Grande Hauteur

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap (moteur ou autre). Une organisation spécifique pourra être envisagée entre le formateur et le client afin d'aménager au mieux l'accueil de nos stagiaires et le déroulement de nos formations.

Nos formations peuvent faire l'objet d'un contrat formation qui, en fonction de sa durée et du nombre de sessions par an, vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information sur notre contrat formation, demande de devis, programme détaillé ou prise de rendez-vous avec l'un de nos formateurs. Le délai d'accès à nos formations, entre votre demande de devis et la réalisation de la prestation, est d'environ 2 mois, variable selon le calendrier de nos formateurs.

Exigences réglementaires et normatives

Le Code du Travail précise les obligations de l'employeur :

Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. (...) L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article R4227-38

La consigne de sécurité incendie indique :

1. Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;
2. Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;
3. Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ;
4. Les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées, et notamment le nombre et la localisation des espaces d'attentes sécurisés ou des espaces équivalents ;
5. Les moyens d'alerte ;
6. Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ;
7. L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ;
8. Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

Article R4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

La Norme française NF S 61-933 décrit les obligations du chef d'établissement vis-à-vis de la formation :

Article 6.1

Il appartient au chef d'établissement d'habiliter le personnel chargé de l'exploitation et de la maintenance élémentaire.

Le personnel chargé de l'exploitation doit posséder un niveau de qualification suffisant, donné par une formation réactualisée dans le temps, en fonction de ses attributions et responsabilités.

La formation des exploitants doit prendre en compte au minimum les aspects suivants :

- La connaissance du site,
- Les consignes de sécurité internes à l'établissement,
- La manipulation des éléments constitutifs du S.S.I. et les conséquences prévisibles engendrées.

Chaque formation à l'exploitation devra faire l'objet d'un procès-verbal précisant :

- Le type de formation (connaissance du site, manipulation experte des éléments constitutifs du S.S.I. et les conséquences prévisibles de ses actions, etc.),
- Les noms et signature du formateur et des stagiaires,
- Le ou les supports, identifiés, qui ont servi de base à la formation.
- Un procès verbal de chaque formation réalisée doit être conservé par le chef d'établissement.

Article 6.5

Cas particulier : en présence d'une U.A.E., il convient de s'assurer que les personnes chargées de son exploitation sont formés également à l'exploitation des E.C.S. et C.M.S.I. qui lui sont associés.

Exploitation du Système de Sécurité Incendie (SSI)

FOR-001-E **Exploitation**



Savoir lire le français



De 1 à 8 personnes



½ journée



Sur votre site ou dans nos locaux



En présentiel. Possibilité de faire la théorie en distantiel



Attestation de compétence Niv. II

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de manipuler de façon experte et en toute autonomie les équipements de votre Système de Sécurité Incendie.

Contenu de la formation

- La réglementation incendie.
- La constitution d'un Système de Sécurité Incendie.
- Le fonctionnement général d'un système de Sécurité Incendie.
- L'exploitation d'un système de sécurité incendie en cas d'alarme.
- L'exploitation d'un système de sécurité incendie en cas de dérangement.
- La position et les voyants des dispositifs actionnés de sécurité.
- Les manipulations de base à réaliser sur un système de sécurité incendie.
- Exercices pratiques sur le système de sécurité incendie en place
- Validation des acquis : questionnaire.



Complétez cette formation avec les modules « Mise en place des consignes de secours » et « Utilisation des moyens de secours », dans le parcours «Référént Sécurité» (P.R.S.) pour une journée de formation optimisée. Nous consulter.

Exploitation d'une Installation d'Extinction Automatique à Gaz

FOR-002-E **Exploitation**



Savoir lire le français. Fournir le dossier d'installation avec l'environnement de l'installation.



De 1 à 8 personnes



½ journée



Sur votre site ou dans nos locaux



En présentiel. Possibilité de faire la théorie en distanciel



Attestation de Formation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, les participants seront capable d'exploiter leur IEAG au niveau 2 (niveau exploitant).

Contenu de la formation

- Présentation d'un système EAG.
- Présentation des constituants d'une IEAG (notions de sécurité des personnes.
- Explication du fonctionnement d'une IEAG.
- Visite de votre installation.
- Exploitation du DECT.
- Validation des acquis : questionnaire.



Ce module peut être personnalisé en fonction de votre installation (Gaz-Eau) et vous permettra d'être en conformité avec les Règles APSAD.

Exploitation du système de Supervision VisioDEF3D

FOR-003-E

Exploitation



Savoir lire le français - Avoir effectué la formation « exploitation d'un SSI au Niv.2 ».



De 1 à 8 personnes



½ journée



Sur votre site ou dans nos locaux



En présentiel. Possibilité de faire la théorie en distanciel



Attestation de compétence Niv. II

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, les participants seront capable d'exploiter en autonomie leur système de Supervision VisioDef 3D.

Contenu de la formation

- La présentation de l'interface IHM SSI-UAE
- Les détails des fenêtres
- La navigation
- La configuration des profils utilisateurs
- Les filtres sur les évènements
- La configuration des consignes
- La configuration des acquittements et des actions sur évènements
- La consultation des historiques
- Manipulation pratiques
- Validation des acquis : Questionnaire



Cette formation est disponible pour les UAE VisioDEF et VisioDEF 3D.

Formation Technique sans programmation d'une Centrale Incendie

FOR-001-T

Technique



Technicien de maintenance



De 1 à 4 personnes



2 jours minimum (formation initiale)
1 journée minimum (recyclage)



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous saurez réaliser une maintenance préventive et curative.

Contenu de la formation

- Présentation approfondie des caractéristiques du matériel et de son fonctionnement.
- Explication de l'architecture du matériel (circuits de détection, gammes associées, adressage, interactivité, câblage).
- Raccordement des équipements.
- Exploitation de l'équipement et gestion des pannes.
- Dépannage des éléments du bus et cartes internes.
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique.



Ce module est disponible pour les équipements suivants :

ECS : Forte

CMSI : Antarès 4, Antarès 5.

Autres produits nous consulter.

Formation Technique avec programmation d'une Centrale Incendie

FOR-002-T

Technique



Technicien de travaux neuf ou maintenance



De 1 à 4 personnes



3 jours minimum (formation initiale)
1 journée minimum (recyclage)



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

A l'issue de cette formation, vous saurez réaliser une mise en service et une maintenance préventive et curative

Formation dispensée sous conditions, nous consulter.

Contenu de la formation

- Présentation approfondie des caractéristiques du matériel et de son fonctionnement.
- Explication de l'architecture du matériel (circuits de détection, gammes associées, adressage, interactivité, câblage).
- Raccordement des équipements.
- Exploitation de l'équipement et gestion des pannes.
- Dépannage des éléments du bus et cartes internes.
- Présentation des logiciels de téléchargement
- Méthodologie de mise en service : paramétrage, programmation, téléchargement
- Modifications de programmations
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique



Ce module est disponible pour les équipements suivants :

ECS : Forte

CMSI : Antarès 4, Antarès 5.

Autres produits nous consulter.

Principe de mise en sécurité dans un ERP

FOR-001-R

Règlementation



Savoir lire le français



De 1 à 4 personnes



1 journée



Sur votre site ou dans nos locaux



En distanciel ou en présentiel



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'évaluer les enjeux de la sécurité incendie ainsi que l'ensemble des normes et règlements dans les Etablissements Recevant du Public.

Contenu de la formation

- Définition et classification des bâtiments : conception, comportement au feu.
- Présentation des normes et réglementation incendie : détection & mise en sécurité.
- Organisation de la sécurité.
- Présentation de solutions matérielles en relation directe avec les applications les plus courantes dans les ERP.
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique.



Cette formation généraliste vous permettra de comprendre le principe de mise en sécurité de votre établissement et de mettre à jour vos connaissances, conformément aux dernières évolutions de la réglementation selon l'arrêté du 25 Juin 1980 modifié. Ce module est disponible pour les établissements suivants : J ; O ; U et R.

Autres types d'établissements nous consulter.

Règles d'installation d'un SDI

FOR-002-R

Règlementation



Savoir lire le français



De 1 à 4 personnes



1 journée



Sur votre site ou dans nos locaux



En distanciel ou présentiel



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation vous serez capable de concevoir et de mettre en œuvre un Système de Détection incendie.

Contenu de la formation

- Composition d'un Système de Détection incendie.
- Conception des zones de détection.
- Conditions d'implantation des matériels.
- Raccordements des équipements.
- Etude de cas.
- Réception technique d'un Système de Détection Incendie .
- Composition du dossier d'identité du Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique.



Ce module vous permettra de respecter les règles d'installation d'un Système de Détection incendie selon la NF S 61-970.

Règles d'installation d'un SMSI

FOR-003-R

Règlementation



Savoir lire le français



De 1 à 4 personnes



1 journée



Sur votre site ou dans nos locaux



En distanciel ou en présentiel



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation vous serez capable de concevoir et de mettre en œuvre un Système de Mise en Sécurité Incendie.

Contenu de la formation

- Composition d'un Système de Mise en Sécurité incendie.
- Conception des zones de mise en sécurité.
- Conditions d'implantation des matériels.
- Raccordements des équipements.
- Etude de cas.
- Réception technique d'un Système de Mise en Sécurité incendie.
- Composition du dossier d'identité du Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique.



Ce module vous permettra de respecter les règles d'installation d'un Système de Mise en Sécurité incendie selon la NF S 61-932.

Mise en place des consignes de sécurité

FOR-002-S

Sécurité



Savoir lire le français



De 1 à 8 personnes



½ journée



Sur votre site ou dans nos locaux



En présentiel. Possibilité de réaliser la théorie en distanciel



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de faire appliquer les consignes de sécurité de votre établissement en toutes circonstances.

Contenu de la formation

- Identification des moyens de protection : détection sur le site, plan d'évacuation, équipements de mise en sécurité.
- Présentation du rôle des chargés d'évacuation : gérer le comportement des évacués, recenser au point de rassemblement.
- Validation des acquis : questionnaire.

En complément de la partie théorique en distanciel, il vous faudra organiser un exercice d'évacuation réel (FOR-014-S) pour vous permettre de mettre en pratique les points abordés lors de la théorie.



Une évacuation incendie dans un bâtiment ou un local professionnel respecte un protocole spécifique pour être efficace et sécurisée. L'intervention des chargés de sécurité (Responsable Evacuation, Guide file /Serre File) jouent un rôle crucial dans une telle situation et garantit la sécurité.

Exercice d'évacuation

FOR-014-S

Sécurité



Savoir lire le français.
Avoir effectué la partie théorique.



De 1 à 8 personnes



2 heures



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de faire appliquer les consignes de sécurité de votre établissement en toutes circonstances.

Contenu de la formation

- Exercice d'évacuation en réel (vertical et/ou horizontal) .
- Mise en pratique des points abordés en partie théorique,
- Prise en compte des consignes de sécurité,
- Points fondamentaux à maîtriser pour évacuer le bâtiment,
- Rôle pratique des Guides et Serres Files (consignes),
- Exercice d'évacuation (reconnaissance des itinéraires),
- Débriefing des situations rencontrées,
- Aide à la rédaction des consignes d'évacuation,
- Questionnaire de validation des acquis.



Pour que l'exercice se rapproche le plus d'une situation réelle, il est possible de simuler un départ de feu avec dégagement de fumée. Cette exercice peut-être complété par une formation Guide File/Serre File.

Utilisation des moyens de secours

Extincteurs et Ria

FOR-003-S

Sécurité



Savoir lire le français



De 1 à 8 personnes



½ journée



Sur votre site ou dans nos locaux



En présentiel. Possibilité de réaliser la théorie en distanciel



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez sensibilisé aux risques incendie et en mesure de comprendre les fondamentaux de l'extinction et le fonctionnement des Extincteurs et Ria.

Contenu de la formation

- La connaissance de l'établissement, des risques, des moyens de prévention, de protection et d'intervention.
- La connaissance des consignes de sécurité : alarme, intervention, évacuation.
- La théorie du feu : les causes, les mécanismes, les classes de feux. Les procédés d'extinction.
- La propagation du feu. La résistance au feu des matériaux et éléments de construction. Les fumées et leurs effets sur l'homme.
- Les moyens d'extinction : les différents types d'extincteurs, le Robinet d'incendie armé (RIA). Principes de fonctionnement et mise en œuvre.



En complément de la partie théorique (en présentiel ou distanciel) il est obligatoire d'effectuer un exercice pratique d'extinction (FOR-014-S) sur feu réel (bac à feu) à partir d'extincteurs à eau et CO2 pour la maîtrise de la mise en œuvre de l'extincteur.

Exercice Manipulation des Extincteurs et Ria

FOR-017-S

Sécurité



Savoir lire le français.
Avoir effectué la partie théorique.



De 1 à 8 personnes



2 heures



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous saurez agir lors d'un départ de feu et manipuler des Extincteurs et/ou Ria.

Contenu de la formation

- Exposé théorique et rappel des fondamentaux de l'alarme et l'alerte en fonction des consignes de l'établissement.
- Rappel des règles de sécurité et de prévention.
- Rappel des dangers de l'incendie.
- Présentation des différents extincteurs et démonstration par le formateur du principe de mise en service.
- Utilisation d'un robinet incendie armé (si besoin).
- La pratique se fait à partir d'extincteurs à eau et CO2 pour la maîtrise de la mise en œuvre de l'extincteur sur le bac à feu écologique. Le formateur fait intervenir en sécurité chaque stagiaire sur un départ de feu.



Rappel : avoir des extincteurs en bon état de fonctionnement est un objectif à valeur réglementaire (article R. 4227-29 du Code du travail). Cet état dépend principalement de la maintenance et des révisions effectuées sur ces appareils. Cette formation doit être réitérée tous les 6 mois conformément au Code du Travail R 4227-39 et R 4227-28 .

Équipier de Première Intervention (EPI)

FOR-006-S

Sécurité



Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



1 journée



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de réagir efficacement en cas de début d'incendie, et de prendre les mesures adéquates aux différentes situations.

Contenu de la formation

- Visite de l'établissement.
- Identification des risques incendie et des moyens de lutte.
- Rappel des règles d'évacuation.
- Rôle des guides files et serres files
- Analyse des échanges avec les équipes de secours : donner une alerte fiable et rapide et comprendre les consignes.
- Présentation des moyens d'extinction.
- Utilisation d'extincteurs sur feu réel (en option).
- Validation des acquis : questionnaire.



Pour ce module, nous pouvons utiliser un bac à feu écologique. Ce système est propre et écologique. Avant la formation, nous nous assurerons avec vous de l'emplacement qui pourra être dédié à la formation, pour en assurer le bon déroulement.

Habilitation électrique

FOR-001-HE

Sécurité



Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



1 à 3 journée



Sur votre site ou dans nos locaux



Certificat d'Habilitation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens, tout en respectant la publication UTE C 18-510.

Contenu de la formation

- Connaissance de la réglementation dans le domaine spécifique de l'électricité.
- Définitions des notions élémentaires sur l'électricité.
- Prévention des accidents.
- Classement des installations.
- Travail en sécurité.
- Réaction face à un accident.
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique.



Nos formations d'habilitation électrique définies dans la norme NFC 18-510 ont une durée allant de 1 à 3 jours selon les niveaux demandés (HO/BO, BR,BS,BE ,B1/B1V,B2/B2V.....).
Nous réalisons aussi les recyclages.

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

FOR-008-S

Sécurité



Aucun prérequis



De 4 à 10 personnes



2 journées



Sur votre site ou dans nos locaux



Certificat délivré par l'IRNS

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'intervenir face à une situation d'accident de travail et de mettre vos compétences au service de la prévention.

Contenu de la formation

- Présentation de la notion de Sauveteur Secouriste du Travail.
- Études des notions de base en prévention des risques professionnels.
- Prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- Connaissance et application des différentes actions « protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir ».
- Validation des acquis : épreuves certifiantes.



Il est recommandé à chaque entreprise d'avoir au moins 1 SST sur chaque site. L'IRNS recommande un effectif de 10 à 15 % de salariés SST. Un recyclage d'une durée de 7 heures est nécessaire tous les 24 mois de date à date. L'employeur est tenu d'organiser, après avis du médecin du travail, un dispositif permettant de prodiguer les soins d'urgence aux salariés accidentés ou malades.

Service de Sécurité Incendie et Assistance à la Personne (SSIAP)

FOR-009-S

Sécurité



Exigences prévues par Arrêté 02/05/05



De 4 à 10 personnes



1 à 3 journée



Sur votre site ou dans nos locaux



Diplôme SSIAP de niveau 1 et 2

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez capables d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Contenu de la formation

- Entretien et vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité.
- Applications des consignes de sécurité.
- Lecture et manipulation de l'Équipement de Contrôle et de Signalisation (ECS).
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
- Surveillance du poste de sécurité.
- Appels et réception des appels des services publics de secours.
- Secours à victime.
- Assistance à personne.
- Mise en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité.
- Validation des acquis : examen.



Pour cette formation les stagiaires devront satisfaire aux exigences prévues par l'arrêté du 02 mai 2005 consolidé. Être titulaire du PSE1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans. Recyclage tous les 2 ans.

Membres du C.S.E.

FOR-010-S

Sécurité



Savoir lire les français



De 4 à 10 personnes



½ journée



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de formation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de comprendre le rôle et les attributions du C.S.E. sur les questions d'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail, au sein de votre entreprise. Vous aurez acquis la méthodologie de recherche pour accéder aux documents nécessaires à la réalisation de votre mission.

Contenu de la formation

- Fonctionnement et attributions du C.S.E.
- Les institutions représentatives de la sécurité en France.
- Les relations avec les autres institutions représentatives du personnel.
- Les outils de travail.
- L'identification des risques.
- Les Equipements de Protection Individuelle (EPI).
- Information et formation du personnel.
- L'accident du travail, l'accident de trajet.
- Validation des acquis : questionnaire et/ou épreuve pratique.



Cette formation est conforme aux articles L4614.14 et L4614.15 du code du travail.

Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

FOR-011-S

Sécurité



Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



½ journée



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de compétence

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez prêt à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur et assurer la sécurité des élèves, du personnel et d'autres personnes, en attendant l'arrivée des secours extérieurs.

Contenu de la formation

- Identification des différents risques (naturels, chimiques, humains)..
- Identification des différents stress.
- Application d'une respiration de récupération active.
- Passage d'un message d'alerte adapté à une attaque terroriste.
- Identification et information de l'accident (dégats matériels, nombre de blessés, de la tenue et de l'armement des agresseurs..).
- Application des techniques du confinement.
- Choix de l'emplacement le plus adapté.
- Connaissance des actions appropriées.
- Validation des acquis : questionnaire ou épreuve pratique.



Selon la Circulaire relative au plan particulier de mise en sécurité face aux risques majeurs dans les établissements. Cette formation peut-être complétée par une formation gestion du stress.

Gestes et postures statiques

FOR-012-S

Sécurité



Aucun prérequis



De 4 à 10 personnes



½ journée



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de formation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'améliorer votre qualité de vie au travail, de prévenir les maladies liées à votre activité professionnelle afin d'en diminuer les risques, lors par exemple de la manutention de charges.

Contenu de la formation

- Définition des notions d'anatomie et de physiologie.
- Explication des principales lésions des lombaires et disques intervertébraux.
- Identification des atteintes musculaires, tendineuses et ligamentaires.
- Connaissance des techniques de gestuelle adaptées à l'entreprise et à la sécurité.
- Étude et analyse des facteurs de risques au sein de l'entreprise en fonction des postes de travail.
- Mise en application des techniques de port de charges.
- Validation des acquis : questionnaire et/ou épreuve pratique.



*Cette formation est à mettre en place auprès des nouveaux embauchés ou lors de changement de poste. Selon le code du travail Article R4541-1 ; R4541-4 ; R4541-7 ; R4541-8).
Un recyclage est conseillé tous les 2 ans.*

Gestion du stress

FOR-013-S

Sécurité



Aucun prérequis



De 4 à 10 personnes



½ journée



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de formation

Objectif pédagogique

À l'issue de cette formation, vous serez capable de reconnaître les différents types d'agressions et gérer votre stress en fonction de différentes situations.

Contenu de la formation

- Comprendre les mécanismes du stress.
- Reconnaître les différents facteurs de stress.
- Gérer votre stress face à un accident/incident...
- Gérer les relations avec vos interlocuteurs (clients, collaborateurs...).
- Acquérir des méthodes et réflexes durables pour réguler le stress.
- Gérer le stress post-traumatique.



Cette formation est à mettre en place auprès des personnes qui se déplacent souvent à l'étranger (zones à risques) ou qui travaillent dans un environnement à risque.

Quelques chiffres 2021...

1

Nombre de stagiaires formés

2

Nombre de client qui nous ont fait confiance

3

Taux de satisfaction

2000

135

97,7 %



SANTÉ



IGH



CULTURE & PRESTIGE



SPORT ET LOISIRS



HÉBERGEMENT



IMMEUBLES DE BUREAUX



TRANSPORT



OIL & GAS



MARINE



CENTRES COMMERCIAUX



ENSEIGNEMENT



DATA CENTERS & TELECOMS



INDUSTRIES

DEF c'est aussi 60 ans d'expérience dans tous types d'applications

et 60 ans de confiance

ADP - Basilique Saint Denis - Caisse des Dépôts - Cité des Sciences - CH de Cannes - CHU Henri Mondor - CHU Kremlin-Bicêtre - CERN - Disneyland Paris - EDF - Fort de Rosny - Musée du Louvre - Orange - Plaza Athénée RATP - SNCF - Techno Centre Renault - Thalazur

Et beaucoup d'autres.



Conditions générales de ventes

Les Parties concluent une convention de formation, en application des dispositions du livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R.950-1 et suivants de ce livre.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

En exécution de la présente convention, l'organisme DEF s'engage à dispenser les actions de formation prévues à l'annexe 1 ci-jointe et dans les conditions fixées par les articles suivants.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

Chaque action de formation est définie dans l'annexe 1 jointe à la présente convention, qui indique son objet, son programme, sa durée et ses dates, les effectifs concernés, le lieu de déroulement de la formation, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, et le montant hors taxe de la formation.

La Société reconnaît que la formation pourra être dispensée par un tiers, dûment habilité par la société DEF.

ARTICLE 3 : METHODE PEDAGOGIQUE

La méthode pédagogique s'appuie sur des exposés, des études de cas, et des échanges entre les participants et l'animateur, et la remise d'un support. Toutes reproductions ou représentations (des textes, illustrations etc.) même partielles, des éléments contenus dans le support de formation sont formellement interdits sauf accord préalable de DEF.

ARTICLE 4 : FEUILLE D'EMARGEMENT ET EVALUATION

La feuille d'emargement est signée par le stagiaire de la Société (personne participant à la formation), lors de chaque journée de formation et envoyée à cette dernière avec la facture, après la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation des compétences acquises sera réalisé par chaque stagiaire, afin d'évaluer l'atteinte par le stagiaire des objectifs de la formation. Les conditions de réussite sont fixées à 70% de réponses exactes.

L'organisme DEF réalise également, pour son propre système qualité, une évaluation de satisfaction des prestations en fin de formation, sous forme d'un questionnaire.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie des prestations fournies conformément à cette convention, la Société s'engage à acquitter les frais suivants : Frais pédagogiques pour la formation choisie.

La formation est facturable à la réception de l'attestation de formation et payable à réception de facture, selon nos conditions générales jointes.

ARTICLE 6 : RECYCLAGE

Au regard des avancées technologiques des produits et des solutions commercialisées par DEF, il est conseillé aux stagiaires formés d'effectuer une formation complémentaire de recyclage tous les trois ans pour remettre à jour leur compétence.

ARTICLE 7 : ABANDON DE FORMATION

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la Société s'engage à payer intégralement la prestation de formation à réception de la facture.

En cas de force majeure dûment reconnue (Alerte vigilance météo, problème technique, etc.), ou de la cessation anticipée du fait de l'organisme de formation, de nouvelles dates seront convenues entre les Parties.

ARTICLE 8 : ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

L'annulation d'une inscription par la Société, intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, donnera lieu au paiement intégral de la prestation de formation par la Société, même si cette formation a été prise en charge par un Organisme Collecteur de la Formation Professionnelle.

ARTICLE 9 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par la Société.

La durée de la formation est précisée à l'annexe 1.

ARTICLE 10 : DESCRIPTION DU MATERIEL INSTALLE

La description du matériel sera indiquée dans la convention de formation. Et la formation ne portera que sur ce matériel.

Ou selon contrat de maintenance DEF.

Le matériel installé devra être en état de marche à l'arrivée du formateur.

Afin de respecter l'état des installations ou des éléments devant être utilisés pour le bon déroulement de la formation, les Parties conviennent, avant toute intervention de DEF sur le site de la Société, de procéder à un état des lieux contradictoire de toutes les installations ou éléments devant faire l'objet de manipulation au cours de la formation.

En cas de dysfonctionnement de l'installation constaté, les Parties conviennent conjointement si ledit dysfonctionnement empêche la bonne tenue de la formation. Si tel est le cas, les Parties se réservent le droit de décaler la formation sans pénalité à une date ultérieure, lorsque l'installation sera remise en état.

ARTICLE 11 : ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation nominative de formation sera remise à l'issue de la session de formation à chacun des stagiaires ayant validé les objectifs de la formation. Cette attestation ne sera valable que pour le site désigné dans la convention de formation.

Aucune attestation de formation ne pourra être délivrée au participant dans les cas suivants :

- Abandon au cours de la formation
- Moins de 70% de réussite au questionnaire d'évaluation des compétences acquises.

ARTICLE 12 : CHAMP D'APPLICATION DE L'ATTESTATION

Il est expressément accepté par la Société qu'elle s'interdit d'utiliser les compétences acquises lors de la formation pour tout autre site que celui désigné dans la convention de formation

En aucun cas, la Société ne pourra démarcher des entités tierces sur d'autres sites que celui objet de la formation pour leur proposer des services de maintenance de sécurité incendie en faisant valoir cette attestation, ni même modifier directement l'attestation.

Le non-respect de cet article constitue purement et simplement un acte de concurrence déloyale, DEF se réservant le droit d'engager des poursuites judiciaires pour faire cesser ce trouble.

ARTICLE 13 : CLAUSE PENALE

En cas de violation de l'article 11 du présent contrat, la Société devra verser à DEF une indemnité de 10.000 euros par acte constaté.

ARTICLE 14 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout support ou tout élément de propriété intellectuelle, quel que soit sa nature, mis en œuvre par DEF pour la bonne exécution de la prestation visée aux présentes reste sa propriété et ne saurait faire l'objet d'appropriation d'une manière ou d'une autre par la Société.

La Société n'acquiert pas, sauf convention contraire, la propriété ou la licence des logiciels incorporés sous quelque forme que ce soit dans la prestation vendue par DEF. Il ne dispose que d'un droit d'utilisation des produits incorporant ou nécessitant l'utilisation d'un logiciel pour l'apprentissage mis en place.

ARTICLE 15 : DIFFEREND

La convention de formation signée entre les parties est soumise au droit français.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce d'Evry sera seul compétent pour régler le litige.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivant :
ACTIONS DE FORMATION

Suivez nous actualités sur :



Plus d'informations sur :



Pour toutes demande de renseignements ou de réclamations concernant nos formations :

formations-clients@def-online.com

Organisme de Formation
Parc d'activités du Moulin de Massy
9 rue du Saule Trapu - BP 211
91882 MASSY Cedex
01.60.92.75.23



Organisme agréé déclaré sous la référence n° 11910353191.